

Pôle Patrimoines / Service
régional de l'Archéologie

Affaire suivie par :
Christophe PELLECUER
04 67 02 32 49

christophe.pellecuer@culture.gouv.fr

Références : CP0301892000021-3

Ref. ChP/AV/2021/ 726D

Société des Eaux de la Métropole Nîmoise

Rue du Grézet
30230 RODILHAN

Montpellier, le 30 juillet 2021

Objet : Réception du rapport de diagnostic
Références : NIMES (GARD) – Mayan 8 - Impasse des Jasons
CP0301892000021
Arrêté n° 76-2020-0960 du 3 novembre 2020 portant prescription d'un diagnostic préventive
P.J. : un rapport

Monsieur,

Je vous fais parvenir un exemplaire du rapport du diagnostic réalisé par Monsieur Michel Piskorz (INRAP), conformément aux objectifs définis par l'arrêté de prescription n° 76-2020-0960 en date du 3 novembre 2020. Ce document a été reçu à la DRAC le 30 novembre 2020.

Les tranchées ouvertes ont permis de compléter l'enquête entreprise dans ce secteur du lit du Vistre, avec la reconnaissance de la limite orientale d'une vaste dépression naturelle et de séquences sédimentaires alternant phases de pédogenèse et apports limoneux. Aucune occupation humaine ancienne n'a été reconnue à l'exception des témoins d'un épandage agricole à l'époque romaine et de quelques tronçons de fossés d'époque récente.

Au vu des résultats de cette opération, je vous confirme cependant que le terrain concerné ne donnera lieu à aucune prescription postérieure. **Le terrain est donc libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.**

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée, conformément à l'article L.531-14 du Code du patrimoine et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Préfet de Région
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation,
le Conservateur régional adjoint de l'archéologie


Cyril MONTROYA